

**Avis de la CRAT relatif à l'arrêté provisoire concernant le  
SAR/VE168 dit « Intervapeur-abattoir communal » à  
VERVIERS**

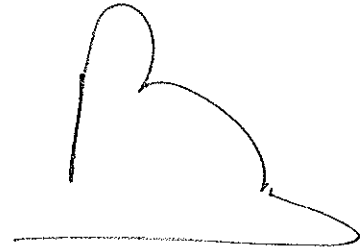
Conformément à l'article 169 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur l'arrêté du Gouvernement relatif au réaménagement d'un site dont il fixe le périmètre.

**1. CONTEXTE DU PROJET**

<u>Brève description du projet</u> :	Assainissement d'un site de 7,7 ha ayant accueilli une activité de production combinée d'électricité et de chauffage urbain ainsi qu'un abattoir en vue d'y développer un parc urbain d'activités économiques
<u>Demande</u> :	Arrêté provisoire
<u>Localisation</u> :	A l'est de Verviers, à un peu plus d'un kilomètre du centre
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	23 octobre 2009

**2. AVIS**

**La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté.**



Philippe BARRAS,  
Président